

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 655/2018
Date: 6 juin 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 810880
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2017 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la BFH pour les années 2017 à 2020 (ACE 1311/2016).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la BFH a fourni de bonnes prestations en 2017. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a mené à bien ses tâches et atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- En 2017, les 6891 étudiants et étudiantes immatriculés à la BFH étaient répartis entre 30 filières de bachelor (5642) et 22 filières de master (1249). A cela s'ajoutent 2236 diplômes sanctionnant des formations continues (CAS, DAS et MAS/EMBA). L'offre de formation a été étendue grâce au lancement réussi de la filière de bachelor en génie industriel et de la filière de master coopérative menant au métier de sage-femme, laquelle a encore besoin de temps pour s'établir.
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), durant le semestre d'automne 2017, 76 500 étudiants et étudiantes suivaient une formation dans une haute école spécialisée suisse, soit 1,9 pour cent de plus que l'année précédente. La croissance enregistrée pour les filières de master s'élève même à 5 pour cent. La BFH a aussi connu une augmentation de ses effectifs estudiantins (+ 0,6 % par rapport à 2016), bien que le nombre d'étudiants et d'étudiantes en master ait stagné. Cette année, la part d'étudiants et d'étudiantes inscrits à la BFH a légèrement baissé pour atteindre 9,4 pour cent. Enfin, le nombre de nouveaux étudiants et étudiantes en bachelor enregistré au semestre d'automne 2017 était supérieur de 1,8 pour cent par rapport à l'année précédente.
- L'évolution des contributions AHES versées pour les étudiants et étudiantes extracantonaux au cours des dernières années donne un bilan nettement négatif pour le canton de Berne. Alors que les effectifs estudiantins de la BFH et le montant des contributions AHES perçues par la BFH n'ont que peu augmenté, d'autres hautes écoles



spécialisées n'ont jamais attiré autant d'étudiants et d'étudiantes bernois. La Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse en particulier, qui a construit des campus centralisés à Brugg et à Olten, semble avoir gagné en attrait. Les recettes d'un montant de 35,2 millions de francs s'opposent à des dépenses de 38 millions de francs. La Direction de l'instruction publique et la BFH analysent régulièrement l'évolution de la situation et examinent des mesures visant à améliorer ce bilan.

- Les coûts par place d'études à la BFH ont augmenté de près de 2 pour cent par rapport à l'année précédente. Ils se situent désormais plus ou moins dans la moyenne suisse de 2016.
- La BFH est toujours une haute école spécialisée axée sur la recherche. La nouvelle hausse de 13 pour cent du nombre de partenariats pratiques conclus avec l'économie, l'administration et la société le prouve (de 981 à 1106 partenariats en 2017). Grâce à cela, la BFH parvient à assurer le transfert de connaissances et de technologie et témoigne de son attrait en tant que partenaire praticien. Le dynamisme de la BFH dans le domaine de la recherche, qui est supérieur à la moyenne, a aussi des répercussions positives sur le montant des contributions fédérales qui sont versées à l'école.
- Après une évaluation globale, la BFH dans son ensemble a pour la première fois été accréditée en automne 2017 selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). L'expertise aboutit à une évaluation positive de la BFH et salue l'évolution de l'école au cours des dix dernières années. En raison des prescriptions de la LEHE, la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) devra se faire accréditer seule.
- La réorganisation de la BFH a été clôturée fin 2017 et les nouveaux postes clés pourvus :
 - Le vice-rectorat de l'enseignement encourage l'interdisciplinarité et la collaboration interdépartementale et coordonne les filières de bachelor et de master. Le conseil d'école a nommé Wiebke Twisselmann en qualité de vice-rectrice.
 - Le vice-rectorat de la recherche encourage le positionnement national et international de la recherche appliquée ainsi que les liens avec l'enseignement. Le conseil d'école a nommé Corina Caduff vice-rectrice.
 - Au 1^{er} janvier 2018, les départements Gestion, Santé et Travail social sont devenus autonomes. Ils sont dirigés par Urs Brügger (département Santé), Johannes Schleicher (département Travail social) et Ingrid Kissling-Näf (département Gestion).
- Stefan Gelzer, membre ordinaire du conseil d'école, a remplacé Reto Steiner au poste de vice-président du conseil d'école. Le conseiller aux Etats Werner Luginbühl a par ailleurs été nommé au conseil de la BFH pour les années 2018 à 2021.
- En juin 2017, le Grand Conseil a pris des décisions positives s'agissant de la concentration des sites de la BFH : le crédit d'exécution de 233,5 millions de francs pour la construction du Campus Biel/Bienne et le crédit d'engagement pour le concours architectural relatif à la construction du Campus Bern sur le site de Weyermannshaus-Est ont été approuvés.

- La Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a fêté ses 50 ans à l'été 2017. Le département et ses activités ont été présentés au public au travers de 50 manifestations.
- Au PreCollege de la Haute école des arts, de jeunes musiciens et musiciennes suisses talentueux sont formés en vue de poursuivre des études dans le domaine de la musique. Cet encouragement ciblé doit permettre d'accroître le nombre d'étudiants et d'étudiantes suisses dans les hautes écoles de musique.
- Les comptes annuels 2017 de la BFH affichent un bénéfice de 6,1 millions de francs. Ce résultat est dû en particulier à la hausse des contributions fédérales (nouveau modèle de calcul à partir de 2017 ; + CHF 5,3 mio par rapport à l'année précédente) et des revenus financiers (bénéfices sur les cours, fonds de tiers ; + CHF 1,7 mio par rapport à l'année précédente). Le capital propre atteint désormais 47,1 millions de francs (y compris fonds de tiers) grâce aux bons résultats de 2017. Les réserves constituées seront en premier lieu utilisées pour financer des projets déjà arrêtés ainsi que des évolutions stratégiques. En effet, les projets en lien avec la concentration des sites et des projets informatiques à venir entraîneront des coûts considérables.
- Après des années d'augmentation constante des fonds de tiers, une légère baisse a été enregistrée en 2017. Elle ne concerne toutefois que les recettes provenant du Fonds national suisse (FNS) (- CHF 2,1 mio par rapport à l'année précédente). En revanche, les recettes provenant de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) ont de nouveau augmenté.
- La contribution cantonale a représenté 38,4 pour cent des revenus de la BFH en 2017. Durant l'exercice considéré, les allègements budgétaires cantonaux prévus dans le cadre de l'examen des offres et des structures se sont traduits, pour la BFH, par une diminution des recettes à hauteur de 6,7 millions de francs.
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et la BFH a eu lieu le 19 octobre 2017. La Direction de l'instruction publique a constaté que la BFH remplissait entièrement et en fournissant une qualité élevée le mandat que lui attribue la législation et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a examiné le rapport de gestion de la BFH le 24 avril 2018.

2. Bases légales

- Articles 46 et 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411)
- Article 69, alinéa 3 de l'ordonnance du 5 mai 2004 sur la Haute école spécialisée (OHESB ; BSG 436.811)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2017 de la BFH.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2017 de la BFH